



Avril 2020

Analyse des conditions de relance de l'activité pour le secteur de l'Eau et de l'Assainissement

La présente note synthétise les principales conditions de relance post-crise Covid de l'activité du secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

Pour mémoire, la Filière Française de l'Eau est organisée selon les segments professionnels suivants : opérateurs des services publics d'eau et d'assainissement privés (FP2E) et publics (FNCCR / FEP), bureaux d'études (Syntec-Ingénierie), constructeurs d'ouvrages et équipementiers (fédérations de l'UIE et EVOLIS), PME et ETI de ces fédérations pour partie regroupés dans les pôles de compétitivité de France Water Team, ainsi que les entreprises membres des Canalisateurs adhérents de la FNTP (comme l'UIE).

Les activités françaises du secteur sont essentiellement irriguées par la commande publique locale liée aux services publics d'eau et d'assainissement. L'activité des équipementiers et constructeurs est aussi dépendante de celle des industriels qui doivent traiter leurs eaux de process et leurs rejets.

Cette analyse a été transmise par le Comité Stratégique de la Filière Eau au Conseil National de l'Industrie pour contribuer à l'orientation des choix du gouvernement pour relever les défis sociaux et économiques à venir.

Le Comité Stratégique de la Filière Eau

Président : Antoine Frérot – Vice-présidente : Annelise Avril

<https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/la-filiere-eau>

Contact : David Colon – Délégué permanent du CSF Eau (david.colon@lafilierefrancaisedeleau.fr)

CSF EAU

ANALYSE DES CONDITIONS DE RELANCE DE L'ACTIVITE

A- LES CONSTATS	3
1. La continuité et la qualité des services publics n'ont jamais fait défaut (malgré des tensions sur les EPI)	3
2. Les travaux quasiment à l'arrêt depuis le mois de mars	3
3. Les conditions de reprise des marchés publics d'études et de travaux ne sont pas en place	3
4. De nouvelles contraintes réglementaires difficiles à gérer en période d'urgence opérationnelle	4
5. Les PME du secteur en situation de grande difficulté.....	4
B- LES CONDITIONS DE REPRISE DE L'ACTIVITE	5
1. Synchroniser le redémarrage des acteurs (maîtrise d'ouvrage publique et entreprises privées)	5
2. La coordination des acteurs de la Filière est en place.....	6
3. Éviter toute surcharge de contrôles réglementaires pendant la période de reprise.....	6
C- LES MESURES DE RELANCE D'ORDRE ECONOMIQUE	7
1. Les besoins d'investissement dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement ne cessent d'augmenter	7
2. La capacité à soutenir ces investissements et ces surcoûts par de nouvelles recettes se pose.	7
3. D'ores et déjà, quelques propositions contribuant à la relance de leurs activités ont été proposées par les fédérations de la Filière (voir annexes).....	8

A- LES CONSTATS

1. La continuité et la qualité des services publics n'ont jamais fait défaut (malgré des tensions sur les EPI)

- Les Plans de continuité d'activité (PCA) des opérateurs de service public ont permis de maintenir la continuité des missions essentielles des services en tous points du territoire par un système de rotation d'équipes opérationnelles avec des mécanismes de mise en réserve efficaces ;
- Le principal point de difficulté a été l'équipement en protections individuelles (EPI) des opérateurs des services vitaux (eau potable) et essentiels (assainissement), en particulier en masques FFP2 ou FFP3 pour les salariés travaillant sur les services d'assainissement.. Nous avons eu l'occasion de remercier les services de l'Etat qui ont pu nous "dépanner" pour une semaine de besoin, grâce aux stocks de Santé Publique France. La solidarité au sein de la Filière a été organisée entre opérateurs et a fonctionné.

Ces difficultés devraient être progressivement levées dans les semaines à venir pour ces EPI.

- Sur l'approvisionnement en masques de protection de type 1 (ou "alternatifs") pour la protection entre travailleurs, vous connaissez les tensions actuelles et à venir, en vue du déconfinement ; elles ne sont pas spécifiques à notre secteur.

2. Les travaux quasiment à l'arrêt depuis le mois de mars

- Les activités, non indispensables, de maintenance préventive des usines, les travaux d'entretien programmés et de renouvellement sur réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées, ainsi que les études associées et préparations de chantiers spécifiques, ont été suspendus pour plusieurs raisons tenant :
 - o au caractère "non prioritaire" (reportable) de ces travaux, les maîtres d'ouvrage et leurs gestionnaires publics ou privés s'étant, au moins dans un premier temps, mobilisés quasi-exclusivement pour garantir la continuité des services publics ;
 - o au défaut initial de procédure de mise en sécurité des équipes de travaux, qui commence à trouver une solution avec la diffusion récente du guide de l'OPPBTP, et d'équipements de protection individuelle et collective ;
- L'arrêt des interventions sur les infrastructures a généré sur la période :
 - o Une baisse de l'ordre de 15% en moyenne de l'activité des opérateurs du service public (très variable en fonction des organisations et des géographies) ;
 - o La chute d'environ 50% de l'activité des bureaux d'études et des équipementiers ;
 - o L'arrêt quasi-total de l'activité des travaux sur usines et réseaux au début du confinement, suivi d'une reprise progressive avec un niveau d'activité qui s'établit mi-avril à 30% de l'activité normale.

3. Les conditions de reprise des marchés publics d'études et de travaux ne sont pas en place

- Le report du second tour des élections municipales et de l'installation des assemblées délibérantes des collectivités organisatrices de ces services n'offre pas de conditions favorable à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage. Même si, juridiquement, les anciennes assemblées demeurent décisionnaires, cela ne leur donne pas nécessairement la "légitimité politique" pour décider de commander de nouvelles opérations d'études et de travaux, au-delà de la gestion des affaires courantes et urgentes.
- La commande publique locale tarde aussi à redémarrer du fait de nombreuses incertitudes :
 - o sur les surcoûts générés par les nouvelles procédures de sécurité imposées pour la reprise des chantiers,

- sur leur prise en charge par les maîtres d'ouvrage,
 - sur le partage encore flou des responsabilités entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordination SPS, représentant COVID : Qui doit fournir les masques et les équipements de mise en protection ? Qui garantit l'application des nouvelles procédures OPPBTP sur les chantiers ? Qui porte la responsabilité des contrôles ?
- Ceci conduit de nombreux maîtres d'ouvrages à ajourner les chantiers plutôt que d'assumer un risque de dérapage sur les coûts et délais initialement votés. Ces incertitudes sont renforcées pour les nouveaux chantiers, le plus souvent repoussés.

4. De nouvelles contraintes réglementaires difficiles à gérer en période d'urgence opérationnelle

Au moment où tous les acteurs de la Filière sont mobilisés pour assurer la continuité du service ou le maintien de leur activité, la situation sanitaire a conduit par principe de précaution, à la mise en place d'un nouvel encadrement réglementaire des conditions d'épandage ou de compostage des boues issues de stations d'épuration.

La mise en œuvre opérationnelle et la prise en compte des coûts supplémentaires de ces nouvelles contraintes est un chantier ouvert actuellement avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et la Direction Générale de la Santé.

5. Les PME du secteur en situation de grande difficulté

Si la continuité des services publics est la préoccupation première des opérateurs de collecte et traitement des eaux usées, et de production et distribution d'eau potable, qu'ils soient publics ou privés, force est de constater que les PME de la Filière subissent les conséquences de la suspension ou de l'arrêt des commandes et marchés de ces opérateurs.

De nombreux opérateurs et entreprises ont été amenés à recourir au chômage partiel et aux congés anticipés pour leurs collaborateurs ; c'est particulièrement le cas des PME.

Cependant, les PME du secteur pointent deux difficultés majeures :

- Une diminution significative de la productivité (mesurée de 20 à 30%) des équipes qui sont encore en situation de travail. Elle est due à la fois au télétravail, au manque de disponibilité des maîtres d'ouvrage, et aussi aux contraintes liées à la mise en place des dispositifs de protection des salariés, avec une réelle incertitude sur le partage de ces coûts supplémentaires ;
- Une réelle difficulté à planifier leur plan de charge pour les prochains mois, du fait du manque de visibilité sur la chronologie qui sera celle des maîtres d'ouvrage quant à la reprise des marchés et des appels d'offres. Les entreprises sont confrontées au dilemme suivant :
 - Doivent-elles demander à leurs salariés de déstocker des congés dès maintenant pour permettre une disponibilité des effectifs en juillet et août pour une reprise énergique de leur activité, permettant de rattraper le temps perdu ?
 - Doivent-elles a contrario favoriser le chômage partiel dès maintenant et orienter la prise de congés sur la période de l'été ?

B- LES CONDITIONS DE REPRISE DE L'ACTIVITE

Les services d'eau et d'assainissement devront relancer les études, les opérations de maintenance et les travaux de renouvellement (en usines et sur réseaux d'eau et d'assainissement) qui n'ont pas pu être réalisés pendant la période de confinement. La période de l'été y serait propice avant la reprise d'activité générale de septembre avec la circulation routière associée, dès lors que les personnels seront disponibles..

Pour cela, il faudra la mise en place d'un cadre décisionnel des collectivités territoriales renforcé et opérationnel dès le mois de juin, pour permettre une maîtrise d'ouvrage publique effective.

1. Synchroniser le redémarrage des acteurs (maîtrise d'ouvrage publique et entreprises privées)

Les entreprises se sont adaptées aux réductions conjoncturelles de volume d'activité par la prise de congés de leurs personnels et, le cas échéant, par le chômage partiel ou total sur les fonctions touchées directement par la réduction d'activité.

Ces dispositifs visent à préserver la capacité de rebond et de remobilisation des équipes dès le mois de juin pour enclencher un rattrapage des activités suspendues en période de déconfinement.

Mais ce rattrapage des chantiers suspendus, ou à reprogrammer, dépend aussi de la capacité des exécutifs territoriaux, des organes délibérants et de leurs services, à assurer la maîtrise d'ouvrage et la commande de ces opérations d'études et de travaux.

Il nous paraît indispensable de synchroniser la reprise des activités des entreprises avec celles de leurs maîtres d'ouvrage, de façon à éviter une asymétrie de mobilisation des acteurs durant l'été. Sans attendre, le cadre d'un dialogue entre les différentes parties prenantes doit être organisé au sein de la Filière, avec l'objectif de formuler des recommandations engageantes.

Par ailleurs des mesures de **gel de suivi administratif** doivent être prises pour libérer les activités productives. Le cas des audits administratifs des Agences de l'eau sur les services d'eau, collecteurs des redevances, est souvent avancé. Il conviendra d'éviter une surcharge des maîtres d'ouvrage et des opérateurs sur ces tâches administratives sans effet sur la reprise effective des activités.

Concernant le fonctionnement des collectivités territoriales, et à défaut de pouvoir organiser le 2nd tour des élections municipales très rapidement, nous soulignons ici la nécessité :

- de mettre en place rapidement des assemblées délibérantes et un exécutif de plein exercice, intégrant les élus du premier tour à l'échelon communal et intercommunal.
- de trouver des règles simples permettant d'évaluer les surcoûts liés aux nouvelles conditions techniques d'exécution, en période de confinement puis post-déconfinement, afin de permettre aux maîtres d'ouvrage de décider en relative connaissance de cause de relancer les études et les travaux, pour les marchés déjà engagés ou votés,
- de disposer d'outils pratiques de vulgarisation (à destinations des maîtres d'ouvrage mais aussi des entreprises) pour la mise en œuvre des nouvelles procédures,

2. La coordination des acteurs de la Filière est en place

Le CSF Eau est adossé aux ressources des fédérations professionnelles rassemblées au sein de la Filière Française de l'Eau qui ont fait le choix de financer un coordonnateur des projets structurants (Patrick Faisques). Notre délégué permanent (David Colon) a mis en place des mécanismes d'animations par subsidiarité en désignant des référents par domaine :

- un référent PME (Christian Laplaud) qui a mis en place une « task-force » composée d'un dizaine de PME de tous les secteurs de la Filière ;
- un référent international (Gérard Wolf) qui lance une initiative d'offre française à l'international pour l'accès des populations des quartiers informels aux services essentiels (Eau, Assainissement, gestion des déchets, Energie et Transport) ;
- une référente approvisionnement (Nora Megder).

Pour accompagner le suivi et le pilotage sectoriel des opérateurs d'importance vitale, des réunions de Filière bi-hebdomadaires sont organisées depuis le début de la crise avec la Ministre Emmanuelle Wargon et ses équipes, notamment sur les volets réglementaires et sanitaires, en lien avec le Ministère de la Santé.

Une étude détaillée des conditions de reprise des activités de notre secteur est en cours d'élaboration sous pilotage du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (DEB), qui s'ajoutera aux recommandations issues du dialogue entre les parties prenantes pour synchroniser leurs efforts de relance.

3. Éviter toute surcharge de contrôles réglementaires pendant la période de reprise

D'une façon générale, des consignes de bienveillance devront être données pour que le moment du déconfinement ne soit pas l'occasion d'un excès de zèle des différents organismes et entités en charge des contrôles non essentiels : compréhension du passé, rattrapage de reportings qui n'auraient pu être produits, notamment de la part des Agences de l'eau.

Cette vigilance sera aussi proposée, dans une perspective sectorielle, à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

C- LES MESURES DE RELANCE D'ORDRE ECONOMIQUE

Le travail sur les mesures de relance économique sera l'objet d'un chantier qu'il conviendra de bâtir de façon itérative.

1. Les besoins d'investissement dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement ne cessent d'augmenter

A court terme :

- De nombreux chantiers prioritaires de mise en conformité des ouvrages d'assainissement (réhabilitation de stations de traitement des eaux usées, gestion du temps de pluie notamment) ont été arrêtés et devront reprendre sur de nouvelles bases de coûts.
- Les nouvelles contraintes sanitaires d'hygiénisation des boues de stations d'épuration et les incertitudes qui pèsent sur leur épandage direct, ou sous forme de composts, nécessitent l'engagement de nouveaux coûts d'exploitation et, à terme, de nouveaux investissements en infrastructures (d'hygiénisation, séchage, incinération,...).
- A ces besoins structurels vont s'ajouter les surcoûts d'exploitation dus à la crise Covid et ses conséquences en termes de protection des travailleurs.

A moyen terme :

- Les Assises de l'Eau ont pointé le déficit récurrent d'investissement dans le renouvellement des infrastructures d'eau et d'assainissement (besoin non-financé d'environ 2 milliards d'euros annuels, dont 1 milliard pour les seuls réseaux d'eau potable, en sous-renouvellement constant).
- Des investissements devront être consacrés à l'ensemble des enjeux d'adaptation au changement climatique : sécurisation de l'approvisionnement en eau, décarbonation du secteur, production d'énergie verte (méthanisation et production de biogaz).

2. La capacité à soutenir ces investissements et ces surcoûts par de nouvelles recettes se pose

Pour mémoire :

- L'équilibre économique du secteur est essentiellement porté par les factures d'eau et d'assainissement des citoyens représentant environ 13 Mds € par an (financement des coûts locaux et taxes du service d'une part, et financement des mécanismes de mutualisation par bassin des Agences de l'eau d'autre part) ;
- Le financement des services de l'eau et de l'assainissement fait l'objet d'un budget annexe pour les collectivités territoriales, selon le principe de "l'eau paie l'eau" ;

Quelques tendances se dessinent donc :

- Les surcoûts d'exploitation et les coûts des études et investissements de relance viendront majorer le prix des services d'eau.
- Le volume des factures impayées est amené à augmenter en raison des baisses de salaires ou des faillites. Ceci renvoie à la fois à la question de la solidarité sociale vis-à-vis des plus démunis (aides) et à de nouvelles capacités de recouvrement pour les usagers du service sans difficulté financière, dont le secteur est aujourd'hui dépourvu comparativement à celui de l'énergie.

Sachant que les possibilités d'augmenter significativement le prix de l'eau pour les consommateurs domestiques (mais aussi pour les professionnels) seront très limitées après cette crise, il faut dès maintenant intégrer que **tout rehaussement réglementaire des performances des systèmes (d'assainissement notamment) ne pourra se concevoir qu'avec une proposition opérationnelle des financements associés.**

D'une façon générale, il conviendra de réfléchir à nouveau, comme cela a été le cas lors des Assises de l'Eau, à **de nouveaux mécanismes de financement des infrastructures**.

Un renforcement des budgets d'intervention des Agences de l'eau dirigés vers les services d'eau et d'assainissement, leurs infrastructures, leurs équipements, avec les études associées, semble immédiatement nécessaire.

Une première proposition est, en toute logique, de **supprimer dès maintenant le "plafond mordant"** (seuil au-delà duquel les recettes perçues par les Agences vont directement dans le budget général de l'Etat) qui limite les capacités de financement des Agences de l'eau, dont notre secteur a particulièrement besoin.

3. D'ores et déjà, quelques propositions contribuant à la relance de leurs activités ont été proposées par les fédérations de la Filière (voir annexes)

A ce stade et en complément de ce courrier, vous trouverez en Annexe les propositions portées par les fédérations professionnelles représentant les différents segments de notre Filière.

On relèvera notamment parmi ces propositions :

- la suppression du « plafond mordant » (évoqué au point 2. ci-dessus) ;
- pour les équipementiers : la mise en place d'un dispositif de « suramortissement de leurs investissements » qui permettrait d'accélérer la compétitivité de ces entreprises ;
- favoriser le recours aux solutions au sein de la Filière pour soutenir les entreprises françaises du secteur ("*Made in France*") le plus localement possible ;
- faire de l'ingénierie publique un levier d'appui à la reprise pour l'ingénierie privée : créer un dialogue entre les ingénieries publiques et privées afin de faire émerger des projets ambitieux et résilients ;
- renforcer les études prospectives des collectivités et de leurs regroupements en mettant en avant les avancées technologiques en matière de gestion patrimoniale ;
- reporter la mise en œuvre de toute nouvelle exigence réglementaire technique (tant au niveau français qu'europpéen) afin de concentrer les ressources des entreprises sur la reprise de l'activité ;
- la création d'un fonds national d'Amélioration de la Qualité de l'Assainissement et de l'Eau potable « AQUAE » tout en sanctuarisant le principe de « l'eau paie l'eau ».

ANNEXES

Suivi de l'activité de la Filière EAU

Questionnaire à renseigner chaque jeudi par le CSF

Date	16/04/2020	16/04/2020	16/04/2020	16/04/2020	16/04/2020	16/04/2020
Filière / Syndicat / Organisme	FP2E	France Eau Publique / FNCCR	Ingénierie (secteur eau)	EVOLIS (ex-Profluid) équipements fluidiques (pompes, robinetterie...)	UIE (Union des Entreprises et Industries de l'Eau)	Les Canalisateurs (effectifs dédiés aux travaux de canalisations dans les TP) (nombre d'entreprises ayant le code APE 4221Z et PAS entreprises adhérentes)
Nombre de salariés	28 000	25 000	6 000	20 000	30 000	34 000
Nombre d'entreprise	115	33 (échantillon)	Environ 200 à 300	100	250	900
Taux d'activité (en %)	85%	similaire au privé	40 %	50%	25%	20%
Taux d'emploi (en %)	80%	92%	45 %	<50%	30%	20%

Le taux d'activité correspond à l'estimation du pourcentage de production ou de chiffres d'affaires maintenu à date par les entreprises de la filière.

Le taux d'emploi correspond à l'estimation du pourcentage de salariés actuellement en poste (donc hors activité partielle, garde d'enfant, etc.) par rapport au nombre habituel de salariés dans la filière